

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME (jusque 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN, Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY, Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents:

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DC.17.012 - Modification en cours d'exécution N°1 - LOT N°01 - DESAMIANTAGE - DEMOLITION & GROS ŒUVRE - Marché de travaux relatif à l'extension et la réhabilitation de l'école Emilie Carles

Conformément l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°16/717-01 du 06 juillet 2016 concernant le lot n°1 – DESAMIANTAGE – DEMOLITION & GROS ŒUVRE relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Emilie Carles, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°1 avec l'entreprise MALARD demeurant 2733 route de Sandillon à SAINT DENIS EN VAL.

La modification en cours d'exécution a pour objet de dévoyer le réseau d'eaux pluviales. En effet, suite au terrassement pour les fondations de la partie auvent, un réseau d'eaux pluviales enterré a été découvert. Afin d'éviter qu'il ne se trouve sous la future dalle il a fallu faire dévoyer le réseau d'eaux pluviales pour un montant de 4 933.00 € HT soit 5 919.60 € TTC représentant 3.05% du montant initial du marché.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

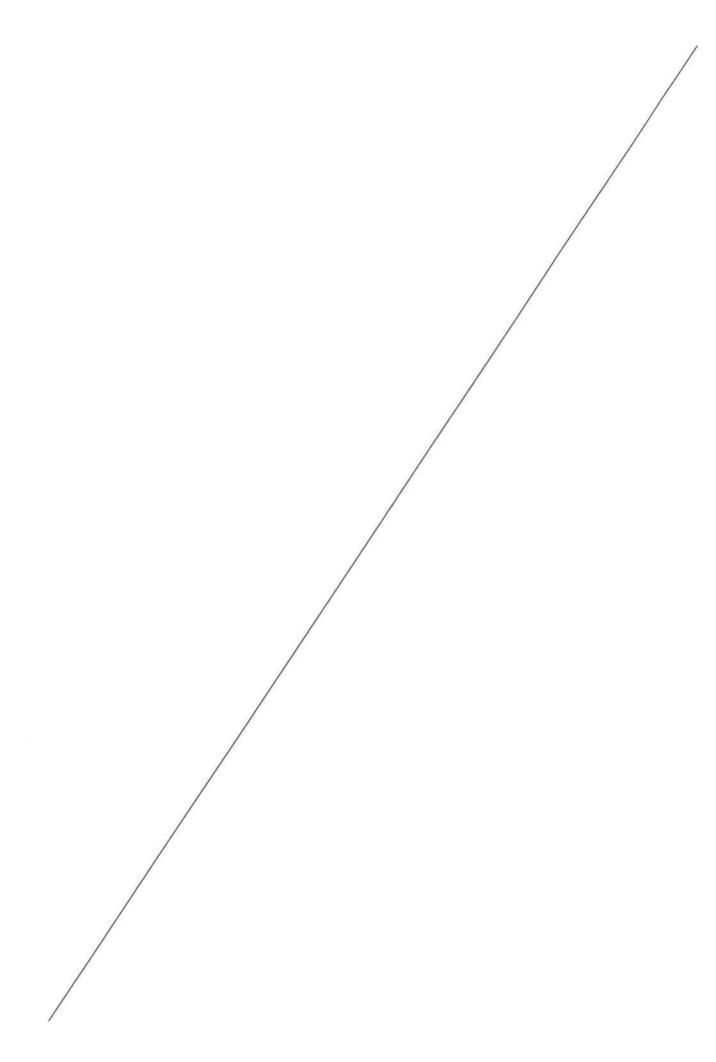
INGRE, le 13 2 mil 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 217. et publication ou notification le : 25 avril 217.

Le Maire

Christian DUMAS

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



Acte à classer

DC-17-012

1

2

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-04-25T14-53-06.00 (MI205663586)

Identifiant unique de l'acte

045-214501694-20170413-DC-17-012-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

désamiantage - démolition et gros oeuvre - mar de travaux relatif à l'extension et la réhabilitation de l'école Emilie Carles

Date de décision :

13/04/2017

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

Acte:

DC.17.012 -FIN-modif cours d'execut N1-lot 1-desamiantage demolition gros oeuvre - marche tx relatif fourniture et service telecoms mobiles.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 14:53

Date 25/04/17 à 14:53

Date 25/04/17 à 15:05

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie